



DEFENSE DE L'ANIMAL

Lyon, le 2 avril 2016

COMMUNIQUE

Assassinats dans les abattoirs : la Confédération Nationale des SPA de France se retire des instances nationales de réflexion

Pour la troisième fois en quelques mois, L.214 dévoile les méthodes d'abattage barbares pratiquées dans les abattoirs. Après ceux d'ALES et LE VIGAN, c'est celui de MAULEON-LICHARRE qui, à son corps défendant, expose ses pratiques totalement indignes.

Les images sont atroces qui démontrent rien de moins que des assassinats précédés de tortures et actes de barbarie : des coups violents sont assénés, des agneaux non sevrés sont suspendus encore conscients, l'un d'eux écartelé encore vivant agonise après s'être fait déchirer en deux parties. C'est à vomir...

Et pourtant, il faut les regarder en face ces pratiques qui ont lieu dans un abattoir bénéficiant des labels « bio » et « Label rouge », au cœur même d'installations sans doute récemment inaugurées à grand renfort de promesses, martelées d'une voix forte, la main sur le cœur, et dans lesquelles résonnent probablement encore des mots de « fierté », « fleuron de notre filière agroalimentaire », « respect du bien-être animal »... Quelle honte !

Face aux innombrables manquements que nous dénonçons avec vigueur depuis des années, portant sur l'absence désormais quasi généralisée de l'étourdissement préalable, le refus net d'un étiquetage clair permettant au consommateur de connaître le mode d'abattage de l'animal dont il va se nourrir, aux violences gratuites, saignées et autres découpes sur animaux vivants et conscients, le ministre LE FOLL a encore fait le choix de l'enfumage massif : cette fois, c'est une inspection de tous les abattoirs de France et la mise en place d'un responsable de la protection animale au sein de chaque structure qui nous sont annoncées.

Puisqu'il entend y mettre fin, le ministre reconnaît donc que les assassinats, décriés avec force par la Confédération et d'autres associations courageuses, sont devenus la règle générale de fonctionnement des abattoirs en France et que cette situation a été rendue possible par le blackout mis en place par les fonctionnaires qu'il est lui-même censé diriger et contrôler.

.../...

Défense de l'Animal

Confédération Nationale des S.P.A. de France

Reconnue d'utilité publique – Fondée en 1926

26 rue Thomassin – 69002 LYON – Tél : 04 78 38 71 85 – Fax : 04 78 38 66 88

Courriel : cnspsa@cnspsa.fr – Site Internet : www.cnspsa.fr

.../...

Il n'y a aucune raison objective pour que cette annonce, à la rapidité au demeurant plus qu'étonnante, puisse être sérieusement envisagée comme la solution à tous les maux, pas plus que, si tant est qu'un acte quelconque succède aux mots, elle ne ferait évoluer quoi que ce soit.

La Confédération Nationale des SPA de France, et avec elle ses 260 associations de protection animale qui rassemblent quelques 450 000 adhérents, condamne fermement ces graves manquements à la légalité ainsi que le parfait et coupable immobilisme des autorités.

Forte de cette légitimité et consciente des attentes de ses militants et sympathisants, elle exige une transparence effective des abattoirs par la mise en place immédiate d'outils sérieux qui permettront réellement aux ONG et aux citoyens d'exercer un droit de regard, et en particulier :

- la mise à disposition publique des rapports d'inspection et des mises en demeure rédigées par les services vétérinaires à l'encontre des abattoirs depuis 5 ans ;
- un accès libre et inopiné des abattoirs aux associations de défense des animaux ;
- la pose de caméras sur les postes de déchargement, d'attente, d'amenée et d'abattage des animaux avec un accès libre des associations aux images ;
- la liberté de diffuser les informations ainsi obtenues dans le respect des règles de protection de la vie privée.

L'urgence est bien réelle, tandis que meurent chaque jour dans des douleurs intolérables, parfaitement inutiles et surtout aisément évitables, plusieurs millions d'animaux destinés à nourrir les Français.

*

Tant que tout ne sera pas durablement et sincèrement mis en œuvre pour permettre à ces centaines de millions d'animaux sacrifiés chaque année en France d'avoir une fin de vie, si ce n'est douce, *a minima* décente, tant que seront tolérés les actes de barbarie parfaitement connus et tus, tant que la France ne pourra parler sans honte des actions réfléchies ou mises en œuvre en faveur du bien-être animal, tant que l'Etat se bornera, par la voix de ses représentants successifs à se glorifier par des discours rapides et mal bâtis d'autosatisfaction, des prétendues avancées en faveur de l'animal, la Confédération Nationale des SPA de France ne siègera plus au sein des instances ministérielles de décision et de concertation.

Elle se réserve en outre le droit d'exercer toutes actions fortes en mesure de faire condamner publiquement l'ensemble des chaînes de responsabilités.

Jean-Pierre BEGNATBORDE,
président de la Confédération Nationale des SPA de France



Défense de l'Animal

Confédération Nationale des S.P.A. de France

Reconnue d'utilité publique – Fondée en 1926

26 rue Thomassin – 69002 LYON – Tél : 04 78 38 71 85 – Fax : 04 78 38 66 88

Courriel : cnspa@cnspa.fr – Site Internet : www.cnspa.fr